



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## **URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche  
44200 NANTES  
02 40 69 19 75  
[contact@urps-idel-paysdelaloire.fr](mailto:contact@urps-idel-paysdelaloire.fr)



# SOMMAIRE

## 01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

|                         |    |
|-------------------------|----|
| PRÉSENTATION & MISSIONS | P1 |
| L'ÉQUIPE DE L'URPS      | P2 |

## 02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

|   |    |
|---|----|
| LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)                  | P3 |
| LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)                                      | P4 |
| LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)  | P5 |
| L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)     | P6 |
| LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS) | P6 |
| LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)                               | P6 |
| LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)  | P7 |

## 03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS | P9  |
| CHARTRE EHPAD                      | P9  |
| DIAB'ENFANTS                       | P11 |

## 04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

|   |     |
|---|-----|
| EN InterURPS  |     |
| Contribuer à la vie de l'InterURPS                  | P10 |
| Participer au développement de l'exercice coordonné | P10 |
| L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire            | P11 |



# SOMMAIRE

## 04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

### AVEC LES URPS : EN PLURIPROFESSIONNEL

|      |     |
|------|-----|
| BPCO | P12 |
|------|-----|

### AVEC LES AUTRES STRUCTURES RÉGIONALES

|  |     |
|--|-----|
| Le Groupement d'Employeur InterURPS  | P13 |
| L'Association ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient) | P13 |
| Les URPS Infirmiers de France  | P14 |

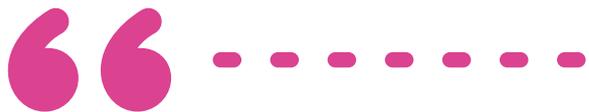
## 05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

|  |     |
|--|-----|
| BOITE À OUTILS   | P15 |
| INTERPRÉTARIAT   | P15 |
| NUMÉRIQUE EN SANTÉ   | P16 |
| TUTORAT  | P16 |
| COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS                                  | P17 |
| LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES                                     | P17 |
| ENQUÊTE VULNÉRABILITÉ  | P17 |
| ENQUÊTE À DESTINATION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE | P18 |

## 06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| D-NUT                                | P19 |
| PERSIDEL                             | P21 |
| STIL                                 | P23 |
| EXTENSION DES COMPÉTENCES VACCINALES | P24 |

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Chèr(e)s collègues,

Comme chaque année, nous vous présentons ci-après, le rapport d'activité 2023 de l'URPS Infirmiers Pays de la Loire.

Dans un contexte d'inquiétude, de manque de reconnaissance et de moyens, ces derniers mois ont été particulièrement perturbés. L'ensemble des élus, également infirmiers en activité, soutiennent vos actions et revendications.

Néanmoins, nous avons continué d'avancer, de proposer et d'échanger avec l'ensemble de nos partenaires.

Riche de nombreuses initiatives comme vous pourrez le constater à la lecture du document, l'URPS Infirmiers toujours aussi novatrice, est notamment à l'initiative du projet sur les soins non programmés qui préfigure de la future organisation dans nos cabinets.

Virage essentiel dans nos activités de soins et de coordination des parcours patients les infirmiers libéraux sont essentiels et seront indispensables dans le futur !

Notre expertise et notre réactivité n'ont d'égal dans notre système de santé.

Experts du domicile, notre vision transversale (sanitaire, sociale et médico-sociale) des besoins des patients est plus que précieuse mais sous-valorisée.

La coordination clinique de proximité doit être assurée par notre profession qui a cette capacité de repérer et d'anticiper un grand nombre de situations.

Nous travaillons avec l'ensemble des institutions pour appuyer ces différentes modalités d'évolution.

Au-delà des projets et diverses actions nous avons lancé une enquête fin 2023 auprès des plus de 3000 infirmiers de notre région. Les résultats appuieront et orienteront les futures actions pour être toujours plus proches des besoins de terrain. Les résultats alimenteront également les échanges avec l'ensemble de nos partenaires, que nous remercions pour leur soutien dans les actions.

Vous souhaitant bonne lecture, au nom de l'ensemble de l'équipe (salariés et élus), l'URPS Infirmiers vous remercie et reste à votre écoute.



David Guillet, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux

# LES TEMPS FORTS 2023



## JANVIER



Organisation des **webinaires « Les Mardis du Numérique »** en partenariat avec l'URPS Chirugiens-Dentistes Pays de la Loire

## MARS

Lancement des **5 rencontres départementales** sur l'**exercice coordonné** et les **Soins Non Programmés (SNP)**

**Atelier manipulation voies veineuses centrales** en oncopédiatrie avec Oncoped (Saint-Nazaire)



## AVRIL



Fin du projet **PERSIDEL**, la permanence des soins infirmiers non programmés dans le sud Loire

## MAI

Lancement de l'**enquête vulnérabilité** en partenariat avec Co'santé (ex C3SI)



## JUIN

Atelier manipulation voies veineuses centrales en oncopédiatrie avec Oncoped (Saint-Nazaire)

Lancement des échanges pour le déploiement d'un futur **dispositif SNP dans le Maine-et-Loire**

Publication de la charte d'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD

## JUILLET

Lancement du **dispositif estival SNP en Loire-Atlantique** (mesures Braun + protocole dérogatoire en journée en semaine)

## SEPTEMBRE

**Relance du dispositif SNP en Sarthe** (arrêt au 31/08)



Lancement de l'**enquête Tutorat** en Vendée pour la préparation du déploiement du dispositif

## NOVEMBRE



Lancement de l'**enquête** à destination des infirmiers libéraux des Pays de la Loire, dont l'objectif est de **connaître l'évolution des pratiques des infirmiers** et d'**orienter les projets de l'URPS** pour les 2 années à venir

# 01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

## PRÉSENTATION & MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. L'URPS Infirmiers assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'[article R. 4031-2](#) du Code de la Santé Publique.

Les URPS sont des associations financées par les contributions des professionnels de santé.

### Quelles sont les missions de l'URPS ?



#### REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'URPS siège dans les instances de démocratie sanitaire régionales et départementales, ainsi que dans toutes les instances qui représentent un enjeu pour le système de santé et la profession.

Cette participation active des élus de l'URPS, contribue à l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients tout en faisant reconnaître la place essentielle de la profession.

En siégeant dans les instances et à travers les projets portés, l'URPS Infirmiers participe à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.



#### ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN

Notamment à travers les communications (newsletters) et les événements thématiques.



#### VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS



#### TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



# L'ÉQUIPE DE L'URPS

Les représentants sont élus pour une durée de 5 ans. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Ils sont des infirmiers libéraux de terrain impliqués dans leur profession et leur région.

L'Union est pilotée et animée par des infirmiers élus, en activité, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail ou assurant des délégations auprès des instances de la région.

## Le Bureau

Il est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS Infirmiers, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'union, il se réunit plusieurs fois par an. Ses membres sont :



**David GUILLET**  
Président



**Fabienne DESNEAUX**  
Vice-Présidente



**Stéphanie VILAIN**  
Secrétaire



**Annie GROSEIL**  
Secrétaire Adjointe



**Véronique DEGOULET**  
Trésorière



**Nicolas GAUTIER**  
Trésorier Adjoint

## L'Assemblée Générale



**Florence BROUSSARD**  
(démissionnaire  
au 31/12)



**Karine CORDIER**



**Florence CULLERIER**



**Christelle DE BARY**



**Sophie SINAGRA BESSE**



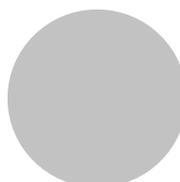
**Lydia GEORGET**



**Sylvie RICOU**  
(démissionnaire  
au 31/12)



**Ghislaine MEILLERAIS**



Poste vacant

## Les salariées



Claire QUEFFELEC-GOHIER, Elsa CROGUENEC,  
Lola DUBREUIL, Claire PAILLÉ

**Claire PAILLÉ**  
Coordinatrice  
1 ETP

**Claire QUEFFELEC-GOHIER**  
Assistante Administrative  
0,8 ETP

**Lola DUBREUIL**  
Coordinatrice Parcours D-NUT®  
jusqu'au 31/12 - 1 ETP

**Elsa CROGUENEC**  
Chargée de communication  
depuis le 17 avril - 0,2 ETP

**Léo PAVANS DE CECCATTY**  
Assistant technique  
jusqu'au 14/04 - 0,5 ETP

## 02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

### LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.



#### COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



Les principaux sujets ayant été traités :

- Les travaux de la commission spécialisée prévention ;
- Le Plan Régional de Santé<sup>1</sup> (PRS 3) ;
- Le Plan greffes national ;
- Le Plan d'action régional en psychiatrie ;
- Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4).

9

participations



#### COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)



Les principaux sujets ayant été traités :

- La santé au travail ;
- La santé des jeunes.

8

participations



#### COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)



Les principaux sujets ayant été traités :

- Le retour sur les différents travaux du Plan Régional de Santé (PRS 3) ;
- La présentation du Plan de Mobilisation pour les ressources humaines en santé ;
- Le point sur la Permanence Des Soins en Etablissements de Santé (PDSES).

2

participations

<sup>1</sup> Le Projet Régional de Santé (PRS) fixe des objectifs opérationnels sur 5 ans en prévention, soins et accompagnement médico-social, qui s'inscrivent dans la vision plus large, à 10 ans, des orientations stratégiques.





Les principaux sujets ayant été traités :

- La synthèse des 41 propositions qui se dégagent des CNR santé ;
- Présentation des orientations du PRS3 et échanges ;
- Point sur les urgences et bilan de la période estivale ;
- Point d'avancement des travaux sur la psychiatrie et la pédopsychiatrie.

5

participations



Les principaux sujets ayant été traités :

- La réforme des transports sanitaires urgents ;
- Les dispositifs pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- La santé mentale ;
- Actualité des démarches de concertation en santé.

6

participations

La participation à la commission santé mentale du CTS 85 est nécessaire et logique, compte tenu du fait que la santé mentale soit un sujet porté par l'URPS Infirmiers. La volonté de l'URPS avec cette participation est de créer du lien avec le PTSM 85 et les infirmiers de proximité.

Aussi, comme les infirmiers libéraux sont au cœur de certains parcours, Mme DEGOULET est intervenue lors d'un forum pour présenter le rôle des infirmiers libéraux dans un parcours classique de suivi. L'idée est de présenter le rôle des infirmiers libéraux, ce qu'ils peuvent faire en fonction de leur nomenclature. La volonté est également de valoriser les missions des infirmiers libéraux qui, malgré des compétences et savoir-faire nombreux, ont un champ d'intervention très limité dans un parcours de soin qui pourrait être plus efficace par le biais de leurs visites notamment.

En parallèle, le CTS est l'occasion de permettre la remontée d'informations auprès de l'URPS. Mme DEGOULET effectue une veille dans cette instance qui permet d'identifier les problématiques sur lesquelles l'infirmier libéral peut jouer un rôle afin que l'URPS puisse potentiellement mettre en place une action, un projet au besoin.

Enfin, la présence au CTS permet à l'URPS d'être identifiée comme actrice au niveau local.

## LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Le CORECS est le lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.

Les principaux sujets ayant été traités :

- La mise en place des DAC en région ;
- Le projet ICOPE Pays de la Loire ;
- Le déploiement de l'exercice coordonné en région ;
- La présentation de QualiREL.

2

participations

# L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Deux rencontres se sont tenues autour de la consultation sur le PAPRAPS 2022 - 2025.

## LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires, soit 3 à 4 par département par an.

Les sujets au coeur des comités en 2023 ont été :

- L'évolution des ESP CLAP en MSP ;
- Le zonage médecins ;
- Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les projets de santé portés.

9

participations

Du fait de la forte implication des infirmiers libéraux dans les structures d'exercice coordonné, la présence de l'URPS au sein du CATS est essentielle. Elle permet de suivre le développement des structures d'exercice coordonné sur la région.

Plus largement, le CATS permet d'avoir une vision globale du système de santé, des problématiques actuelles et futures, ce qui peut permettre à l'URPS d'adapter ses projets en fonction des besoins. Les CATS permettent à tous les acteurs de santé (médico-social, santé, élus politiques, conseil départemental, usagers...) de se rencontrer et de réaffirmer le rôle des infirmiers libéraux.

## LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux. La plupart des DAC de la région ont constitué leur gouvernance au cours de cette année 2022.

4

participations  
dans le 72

6

participations  
dans le 85

### Perspectives 2024

- Poursuivre l'implication de l'URPS Infirmiers dans les travaux de déploiement des DAC ;
- Participer aux instances de gouvernance, à travers l'InterURPS.



## LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

En 2020, suite à l'appel à candidatures du ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS), le projet de la Loire-Atlantique a été retenu au niveau national. L'ARS a également décidé d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe et de soutenir les 3 autres départements dans la préparation au déploiement du SAS dans leur territoire.

Depuis juin 2021, un chargé de mission SAS accompagne au titre de l'InterURPS, les structures libérales sur l'aspect technique, administratif et réflexif, avec un rôle de représentation lors des nombreux temps d'échanges nécessaires. Par ailleurs, ce poste a également été l'interface permettant aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisation locale de soins non programmés afin d'assurer la pérennisation le dispositif.

Dans un contexte national mouvant (succession de 3 ministres de la santé, négociations conventionnelles difficiles, débats autour de la loi Rist...), peu propice à la mise en place d'un tel dispositif qui nécessite un cadre et une orientation formalisée, il est à noter l'approfondissement et la continuité des actions menées par le chargé de mission SAS.

Pour rappel, les objectifs étaient les suivants :



### Perspectives 2024

L'objectif pour cette année 2024 est de poursuivre les actions permettant aux infirmiers d'intégrer le SAS, plus particulièrement le déploiement du dispositif dérogatoire d'appui des infirmiers libéraux au SAS/SAMU, sur tous les départements où le SAS est opérationnel (Cf. page 8).

Aussi, l'URPS Infirmiers poursuivra son engagement dans le déploiement du SAS sur chacun des départements, en lien avec l'InterURPS.

# 03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

## L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS

Suite au déploiement des mesures Braun, dès le mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogatoire tripartite\* a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).

Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine : dispositif hors astreinte. Le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1ère intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet infirmier habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA \*\*, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

À partir du mois de juillet 2023, la cotation AMI 5,6 est devenue la rémunération plancher pour les prises en charge sur demande de la régulation. Dans le même temps, le dispositif sarthois s'est déployé sur la Loire-Atlantique pour la période estivale.

\*Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire  
\*\* Permanence de Soins Ambulatoire

### Quelques chiffres sur le dispositif sarthois (du 1er janvier au 31 décembre 2023)

53

infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

278

sollicitations : 167 en horaires de journée et 111 sur les horaires d'astreinte

76%

des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

### Taux de remplissage des plannings d'astreinte par mois

| Secteur            | Janv.      | Fév. | Mars       | Avril (1) | Mai    | Juin   | Juill  | Août  | Sept. (2) | Oct. | Nov.  | Déc.  |
|--------------------|------------|------|------------|-----------|--------|--------|--------|-------|-----------|------|-------|-------|
| Le Mans            | 93%        | 97%  | 97,4%      | 97,6%     | 95,3 % | 94,7 % | 95,2 % | 100 % | 100%      | 100% | 100%  | 100%  |
| Nord du Mans       | 80%        | 93%  | 92,3%      | 87,8%     | 95,3 % | 100 %  | 100 %  | 100 % | 100%      | 100% | 100%  | 95,2% |
| Sud du Mans        | 83%        | 100% | 97,4%      | 87,8%     | 90,7 % | 97,4 % | 95,2 % | 100 % | 100%      | 100% | 97,4% | 97,6% |
| Le Bailleul        | Sans objet | 89%  | 97,4%      | 90,2%     | 100%   | 94,7%  | 95,2 % | 100 % | 100%      | 100% | 100%  | 100%  |
| Sillé-le Guillaume |            |      | Sans objet |           |        |        | 100%   | 100 % | 100%      | 100% | 100%  | 100%  |

(1) Difficulté au début du mois d'avril liée à l'incertitude, jusqu'au 31 mars de la poursuite de ce dispositif

(2) Pas d'astreinte entre le 1er et le 14 sept.

### Perspectives 2024

En lien avec le déploiement des SAS sur l'ensemble des départements, l'objectif de l'URPS en 2024 est d'accompagner les acteurs départementaux pour structurer une réponse aux SNP infirmiers.

Cet accompagnement a débuté sur 3 départements de la région (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée). Sur ces départements, le dispositif dérogatoire en journée est envisagé. La mise en œuvre opérationnelle est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour ces 3 départements.

## CHARTRE EHPAD

À l'été 2022, l'URPS Infirmiers a déployé un dispositif de mobilisation des infirmiers libéraux pour venir en renfort des EHPAD en difficulté. L'objectif était d'assurer la continuité des soins des résidents en périodes de fortes tensions en ressources humaines. Pour ce dispositif estival, l'URPS Infirmiers recherchait des infirmiers libéraux volontaires et disponibles pour assurer des vacations dans les EHPAD, dont les demandes de renfort avaient été priorisées par l'ARS.

Ce dispositif, apprécié par les EHPAD, s'est arrêté au 30 septembre 2022 avec pour objectif de définir un cadre pérenne pour l'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD.

Une charte précisant les modalités d'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD a été conclue. Celle-ci a été diffusée aux EHPAD via l'ARS, elle est également disponible sur la Boîte à outils de l'URPS.

### Perspectives 2024

Le projet étant finalisé, l'URPS poursuivra la promotion de la charte ainsi que le suivi pour la mise à jour du document, le cas échéant.

# 04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

## En InterURPS

### Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.

L'URPS Infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.



### Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

Notamment, l'Association InterURPS a pour but de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- faciliter la communication entre les CPTS ;
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateur ou de chargé de mission ;
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS ;
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

## L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



### Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 902 000 personnes de plus de 60 ans (+30% d'ici 2025). Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

### Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé. Le programme se décline en 5 étapes dites « Steps » :



- Step 1 : Dépistage ;
- Step 2 : Evaluation ;
- Step 3 : Plan de soin personnalisé ;
- Step 4 : Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention ;
- Step 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants.

### Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

### Les objectifs

Les objectifs sont fixés par le cahier des charges de l'expérimentation, publié le 28 décembre 2021. Ils sont de 210 professionnels de santé libéraux formés et 13 555 inclusions en 3 ans.

- 60% des 13 555 inclusions doivent être réalisées par les professionnels de santé libéraux soit 8 133 inclusions sur les 3 années d'expérimentation ;
- 40% doivent être réalisées par les acteurs de l'amont (aides à domicile...) et l'autotest soit 5 422 inclusions sur les 3 années d'expérimentation.

### La gouvernance

Céline GIRARD, Chargée de mission ICOPE a pris ses fonctions en février 2022. Elle a pour mission le déploiement opérationnel du projet ICOPE Pays de la Loire.

En complément, sur l'année 2023, ICOPE Pays de la Loire a mobilisé le référent du projet, M. GUILLET et/ou la coordinatrice de l'URPS Infirmiers pour :

|                     |                                    |
|---------------------|------------------------------------|
| 2 Comités nationaux | 5 Comités de pilotage régional     |
| 8 Ateliers élus     | 23 Comités opérationnels           |
| 35 points référents | 12 Groupes de travail sur les CPTS |



### Quelques chiffres sur 2023

- 219 professionnels de santé se sont formés à ICOPE Pays de la Loire (210 prévus), dont 64 infirmiers
- 150 acteurs de l'amont se sont également formés au dispositif

Les premières inclusions ont eu lieu à partir de la fin janvier 2023. Sur 2023, 950 inclusions ont été réalisées par les professionnels de santé libéraux et 250 Steps 2.

### La communication

- Organisation de soirées sur les 7 CPTS participantes (7 soirées de mobilisation en début d'année et 7 soirées professionnels de santé/acteurs de l'amont en fin d'année) ;
- Création d'une affiche ICOPE à destination des patients ;
- Création d'un triptyque pour les professionnels de santé formés ;
- Mise en place d'une newsletter pour les professionnels formés ;
- Création de contenu pour les réseaux sociaux ;
- Mise à jour et alimentation du site internet ICOPE Pays de la Loire ;
- Réalisation de fiches de prévention pour les patients.

### Perspectives 2024

- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé libéraux
- Continuer à former de nouveaux professionnels
- Continuer l'amélioration de l'outil informatique
- Réussir l'extraction des données en vue de l'évaluation
- Travailler la fin de l'expérimentation
- Réfléchir à l'après en lien avec les partenaires

## Avec les URPS : en pluriprofessionnel

### BPCO (BronchoPneumopathie Chronique Obstructive)

Suite à la publication du livre blanc « Faire de la BPCO une urgence de santé publique pour le quinquennat », les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Médecins et Infirmiers ont souhaité s'associer pour engager un travail pour améliorer les parcours des patients concernés. Ce document illustre les recommandations HAS à travers le parcours de Gustave, et indique toutes les prises en charge possibles du patient.



### Perspectives 2024

Ce document pourra être réutilisé dans le cadre des groupes de travail en CPTS par exemple. Les URPS engagées dans ce projet sont à disposition des professionnels pour faciliter l'appropriation de cet outil. Une veille doit également être organisée pour assurer la mise à jour régulière du contenu, en fonction des évolutions des recommandations.

## Avec les autres structures régionales

### Le Groupement d'Employeur InterURPS

En vue de dégager du temps aux professionnels des CPTS et de faciliter l'embauche et la gestion des salariés, l'InterURPS a créé en 2019, le Groupement d'Employeurs InterURPS des Pays de la Loire (association loi 1901). Le but de ce Groupement d'employeurs est :

- d'aider au recrutement des salariés selon la demande de l'adhérent ;
- de mettre à disposition le salarié à travers une convention de mise à disposition ;
- d'assurer la gestion sociale, financière des emplois (fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, entretiens annuels, médecin du travail, évolutions du contrat de travail etc.) ;
- de mettre à disposition du salarié et de la structure adhérente un tableau de suivi de temps des heures effectuées pour aider à gérer le temps de travail ;
- d'organiser le partage d'informations et d'expériences entre les coordinateurs salariés de la région, en lien avec l'association régionale InterURPS et ses partenaires régionaux.

Chaque URPS est partie prenante de l'association et participe à ce titre, à sa gouvernance. L'URPS Infirmiers est secrétaire du Groupement d'Employeurs.

### L'Association ESP CLAP

#### (EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP (Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient). L'URPS Infirmiers avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif au Conseil d'Administration. Le dispositif expérimental depuis 5 ans est devenu un dispositif régional depuis le 15 mai 2023.

Deux élus URPS infirmiers sont membres du Bureau de l'association.



## Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échanges de pratiques, de mutualisation et de capitalisation d'expériences. En 2023, 2 rencontres ont eu lieu :

- 1 rencontre organisée par l'URPS PACA ;
- 1 rencontre organisée par l'URPS Hauts de France.



# 05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

## BOITE À OUTILS

En 2020, l'URPS Infirmiers, avec le soutien de l'Assurance Maladie, a publié une boîte à outil permettant de diffuser des informations fiables et pratiques à destination des infirmiers libéraux des Pays de la Loire. Confronté au Covid, le comité de rédaction s'est peu réuni pour mettre à jour les informations.

En 2022, ce projet a été relancé, en conduisant, dans un premier temps, un état des lieux auprès des infirmiers. 340 réponses ont été obtenues et ont permis de cibler les attentes des futurs utilisateurs.

L'analyse de l'utilisation de l'outil et des besoins des professionnels ont guidé le groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges de l'outil. En parallèle, les premiers articles ont été rédigés.



### Perspectives 2024

La date prévisionnelle de publication de la boîte à outils, dans son format web, est prévue pour l'automne 2024. Cette année sera donc consacrée :

- au développement du site ;
- à la constitution du comité de rédaction ;
- à la rédaction des contenus ;
- à la promotion de cet outil d'aide à la pratique.

## INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur au téléphone, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers obtiennent leur code de connexion à utilisation permanente en s'inscrivant auprès de leur URPS. Ce code leur est demandé à chaque appel.



L'URPS réceptionne la facture mensuelle et procède au paiement.

### Perspectives 2024

Actuellement, peu d'infirmiers sont inscrits à ce service et peu l'utilisent dans leur pratique quotidienne. La communication régulière sur ce service se poursuivra, notamment dans la newsletter de l'URPS et lors de la présentation de nouveaux projets (par exemple, webinaires de présentation du dispositif SNP)

Un travail est également engagé au niveau de l'InterURPS, avec les URPS qui proposent ce service, pour le promouvoir auprès des professionnels, en s'appuyant sur les exercices coordonnés de la région.



## NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. De nombreuses évolutions sont en cours. L'URPS est donc présente auprès des partenaires au sein des comités numériques. En parallèle, l'URPS accompagne les infirmiers pour leur transmettre les informations essentielles sur ces évolutions.

Ainsi, en janvier 2023, l'URPS Infirmiers, en partenariat avec l'URPS des Chirurgiens-Dentistes, le GCS e-Santé et l'Assurance Maladie, a organisé une série de 4 webinaires portant chacun sur l'un des piliers du Ségur du Numérique. Bien que le nombre d'inscriptions n'ait pas été élevé, la qualité des informations et le format court sur le temps de la pause des professionnels ont convaincu les participants.

Les enregistrements des webinaires sont également disponibles en replay.

Le numérique en santé a fait l'objet d'une assemblée des élus de l'URPS Infirmiers, avec la participation du GCS e-santé. La présentation des outils disponibles, la téléconsultation, et les attentes sur l'INS ont été évoqués. En amont, un bulletin d'informations interne (ensemble des élus URPS) dressait un état d'avancement des travaux liés au Ségur du numérique pour les infirmiers.

### Perspectives 2024

- L'URPS Infirmiers est en attente des éléments de cadrage liés au Ségur Numérique pour pouvoir organiser de nouveaux événements sur ce sujet avec les infirmiers.
- En revanche, des travaux seront engagés pour aider au déploiement de la téléconsultation, la télé-expertise en lien avec l'URML.
- En complément, un travail est initié, en lien avec l'InterURPS pour proposer un accompagnement spécifique sur la cybersécurité et le RGPD notamment.

## TUTORAT

Jusqu'en 2020, l'URPS Infirmiers a travaillé à l'élaboration et à la diffusion d'outils pour guider les infirmiers dans leur mission de tutorat. La communication autour de ces outils a été percutée par la crise sanitaire et n'a pas pu être menée à hauteur des prévisions. Il avait également été envisagé de mettre en place une plateforme pour mettre en lien les infirmiers libéraux et les étudiants. Cet outil n'avait pas pu être déployé faute de financement.

L'encadrement des Étudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux reste un enjeu majeur. Il permet de proposer des lieux de stage diversifiés et de faire connaître ce mode d'exercice qui met en évidence l'importance de la prise en charge à domicile.

En septembre 2023, l'IFPS de La Roche-sur-Yon a ouvert 52 places supplémentaires. Afin que ces futurs professionnels acquièrent un savoir de l'exercice en libéral et qu'ils puissent envisager au mieux leur orientation professionnelle, il est essentiel de leur offrir l'opportunité d'effectuer des stages en cabinet avec des tuteurs formés à l'accueil et à l'encadrement d'étudiants. En ce sens, l'IFPS du CHD Vendée a identifié le besoin de proposer des stages en libéral aux étudiants de leur département et a pris contact avec l'URPS infirmiers libéraux.

Pour faire suite à cette sollicitation, l'URPS Infirmiers a mené une enquête auprès des infirmiers de Vendée, la majorité des répondants sont intéressés pour accueillir des étudiants (37 infirmiers sur 41 répondants) après avoir suivi une formation ou une remise à niveau, prise en charge et indemnisée.

Aujourd'hui, l'URPS Infirmiers souhaite accompagner les tuteurs et les étudiants à travers le projet "Tutorat" sur l'ensemble du département de la Vendée et sur des territoires ciblés sur la région des Pays de la Loire.

### Perspectives 2024

- Le projet a été proposé à l'ARS des Pays de la Loire. Un retour favorable permettra de le développer en 2024.

## COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS

L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels.

12 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

- projets de l'URPS Infirmiers ;
- projets auquel l'URPS Infirmiers est associée ;
- informations événementielles : soirées ICOPE, réunion lancement CPTS ;
- diffusion des enquêtes de l'URPS Infirmiers ;
- informations, actualités et nouveautés.



## LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES



Les rencontres départementales de l'URPS Infirmiers

Votre URPS a le plaisir de vous inviter aux rencontres départementales sur le thème

**Je suis infirmier libéral : quel sera l'impact des nouvelles organisations sur mon activité ?**  
CPTS, SNP, DAC, venez en parler avec nous.

Ces rencontres organisées en après-midi en mars et en avril sont proposées sur chacun de vos départements.

Pour accompagner le déploiement des exercices coordonnés et aborder l'organisation des SAS qui se constituent, l'URPS Infirmiers a organisé des rencontres départementales sur cette thématique. Ces réunions se sont tenues en présentiel sur la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée, et en distanciel sur la Mayenne et la Sarthe.

Au total, 108 infirmiers libéraux ont participé aux événements. Le retour des participants est positif (satisfaction globale : 3,5/4)

## ENQUÊTE VULNÉRABILITÉ

La prise en charge des publics vulnérables est une mission substantielle des infirmiers. Leur exercice, en grande partie à domicile, leur donne un rôle central dans le repérage des personnes en situation de fragilité. Le domicile, espace de vie, de repères et d'identité, révèle dans l'intimité d'une relation soignant-soigné, de nouvelles formes de vulnérabilité.

Déjà affaiblis par la crise sanitaire et les difficultés d'accès aux soins, la situation économique actuelle et notamment l'inflation, impacte les plus démunis et engendre précarité et isolement de personnes jusque-là épargnées. Ces facteurs sont aujourd'hui bien identifiés comme des déterminants majeurs de l'état de santé de la population.

Les infirmiers sont impactés par ces transformations qui renforcent la complexité des prises en charge et nécessitent des adaptations dans leurs pratiques : coordination, réponse aux SNP (Soins Non Programmés)... Cela n'est pas sans poser de difficultés, quand les valorisations financières sont faibles, voire inexistantes.

### Contexte de l'étude

Co'Santé (ex Confédération des centres de santé C3Si Pays de la Loire) et l'URPS Infirmiers, ont souhaité mettre en lumière les réalités qui s'opèrent sur le terrain. Il s'agit ici de contribuer au prochain Projet Régional de Santé. Cette enquête diffusée aux infirmiers à domicile (salariés et libéraux), au printemps 2023, met en perspective les constats de terrain et propose des axes d'intervention garantissant une prise en charge globale du patient ainsi qu'une reconnaissance des professionnels



## 01. Soutenir les infirmiers par la formation notamment

L'impuissance pour certains, l'épuisement pour d'autres, tout converge vers la nécessité d'accompagner les infirmiers dans ces prises en charge de plus en plus complexes. La formation constitue un levier d'action nécessaire au virage domiciliaire, dont les infirmiers constituent la tête de proue.

## 02. Renforcer les partenariats au service de la coordination des acteurs

Le développement de partenariats en proximité est essentiel afin d'améliorer la coordination des acteurs. Cela nécessite une meilleure interconnaissance et une communication efficace. Cela passe nécessairement par le renforcement du lien Ville-Hôpital.

## 03. Valoriser et rémunérer l'expertise des infirmiers pour accélérer le virage domiciliaire

La progression continue des personnes âgées dépendantes appelle à accélérer le virage domiciliaire par la reconnaissance de l'ensemble des missions réalisées par les infirmiers et la valorisation financière qui l'accompagne.

# ENQUÊTE À DESTINATION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Les pratiques des infirmiers libéraux ont évolué ces dernières années, particulièrement depuis la crise Covid, entraînant ainsi une évolution des attentes auprès de l'URPS. Ainsi, une enquête a été lancée le 28 novembre 2023 portant sur :

- Leur niveau de satisfaction sur les conditions actuelles d'exercice ;
- Leur organisation ;
- Leur connaissance de l'URPS et leur participation aux projets ;
- Leurs attentes pour les 2 prochaines années ;
- Un focus communication.

Cette enquête sera clôturée en janvier 2024 et donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions pour 2024/2026.

# 06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

## D-NUT



En 2023, le projet D-NUT, expérimenté pour une durée de 3 ans depuis 2020 a pris fin. Au total, ce sont 21 patients qui ont pu être pris en charge dans le cadre de ce parcours pluriprofessionnel coordonné par l'infirmier libéral. 2023 en chiffres...

### +32 inscrits

267 professionnels inscrits au total dont 113 IDEL  
évaluation 9/10

### +7 patients repérés

30 patients repérés à risque de dénutrition ou dénutris au total

### +35 signataires de la convention d'engagement

179 signataires au total dont 65 IDEL

### +6 patients inclus

21 patients ont intégré le parcours D-NUT au total

### Profil des patients repérés

- 23 femmes et 7 hommes
- Moyenne d'âge : 86 ans
- 23 patients dénutris et 7 à risque de dénutrition
- 19 patients ont été repérés en Maine-et-Loire  
3 en Loire-Atlantique  
5 en Sarthe  
3 en Vendée

### Bilan des prises en charge

- 10 améliorations du statut nutritionnel
- 4 prises de poids sans amélioration du statut nutritionnel
- 1 stabilisation du poids
- 1 détection de pathologie
- 3 dégradations de l'état de santé liées à l'évolution de troubles cognitifs
- 2 décès durant les parcours

Durant le premier semestre 2023, la communication autour du projet a continué, en particulier à destination des structures d'exercice coordonné avec 10 MSP et CPTS rencontrées. L'URPS Infirmiers a également organisé 3 demi-journées de présentation de l'application D-NUT qui ont rassemblé 36 infirmiers libéraux.



Le second semestre a été consacré à l'amorce de la fin de l'expérimentation et à l'évaluation du projet dont les résultats ont été transmis en fin d'année.

## Synthèse de l'évaluation externe



- Une sensibilisation des professionnels de ville face à la problématique de la dénutrition et de ses enjeux de repérage et de prise en charge
- Un travail pluriprofessionnel très apprécié, des réseaux de professionnels créés
- De la matière créée, des formations opérationnelles sur le thème de la dénutrition ([toujours disponible ici](#))
- Un kit dénutrition apprécié et utilisé par l'ensemble des professionnels, (quelques kits encore disponible à l'URPS Infirmiers)



- La prise en charge de patients dans le cadre du parcours a été perçue comme une charge de travail supplémentaire
- Peu de médecins généralistes impliqués menant à un manque de bilans médicaux pour les patients inclus
- Des difficultés d'usage des outils numériques
- Des indemnités perçues comme trop faibles

Face aux difficultés, les inclusions ont été stoppées au 1er juillet 2023 et le projet a pris fin le 13 novembre 2023, date initialement prévue de la fin du projet.

Les patients dont les parcours étaient encore en cours ont pu terminer leurs prises en charge et les dernières facturations des professionnels ont été réalisées le 15 décembre 2023.

Les articles 51 sont conçus dans le but d'expérimenter des innovations en matière de santé et ne peuvent être tous généralisés dans leur forme initiale. Le parcours D-NUT a permis un véritable décloisonnement des professionnels de ville autour du thème de la dénutrition et un travail pluriprofessionnel coordonné par les infirmiers libéraux.

Les outils développés dans le cadre du parcours, formations et kit, perdurent et restent disponibles auprès de l'URPS Infirmiers.



Lors de la première vague de l'épidémie liée à la Covid 19, l'URPS Infirmiers a élaboré et mis en place un schéma de permanence des soins pour la prise en charge des patients à domicile, afin de limiter la pandémie et favoriser la gestion des parcours patients sans rupture.

L'URPS Infirmiers a travaillé conjointement avec l'Assurance Maladie Pays de la Loire et l'ARS Pays de la Loire, à la mise en place d'un dispositif de Permanence d'Accès aux Soins Ambulatoires (PDSA) adapté à chacun des territoires. Cette organisation territoriale a renforcé les relations entre les IDEL d'un même territoire, généré le besoin de lieux d'échanges et ainsi contribué au développement de l'Assdil<sup>1</sup>. L'association, implantée en Sud Loire a œuvré en ce sens pour prendre en charge les patients Covid+ et a constaté la nécessité de prise en charge étendue à tous les patients nécessitant des soins urgents non programmés.

Actuellement, les sorties d'hospitalisation, non anticipées, en soirée ou le week-end sont complexes voire impossibles pour des nouveaux patients, du fait de l'absence de prise en charge organisée.

Face à ce constat, l'URPS Infirmiers et l'Assdil ont déployé le dispositif PERSIDEL dont l'objectif était de développer un service de permanence de soins non programmés pour répondre aux sollicitations urgentes sur le territoire Sud agglomération et de :

- faciliter la recherche d'un cabinet infirmiers pour les services hospitaliers, EHPAD, médecins et patients ;
- permettre une réponse aux demandes de soins sur le territoire 24h/24h ;
- organiser et anticiper la logistique nécessaire à la réalisation des soins infirmiers ;
- garantir aux résidents du territoire un accès aux soins infirmiers à toute heure ;
- éviter ou diminuer les temps d'hospitalisation en vue de diminuer les coûts, et permettre au patient un retour sécurisé au domicile.

## Le territoire d'expérimentation

Projet expérimental pour un déploiement prévu pour 6 mois

Pour les patients qui résident sur le territoire sud de l'agglomération nantaise

### Légende

 Territoire d'expérimentation

0 10 km  
Mise à jour : 01/09/2018 © comensis.com

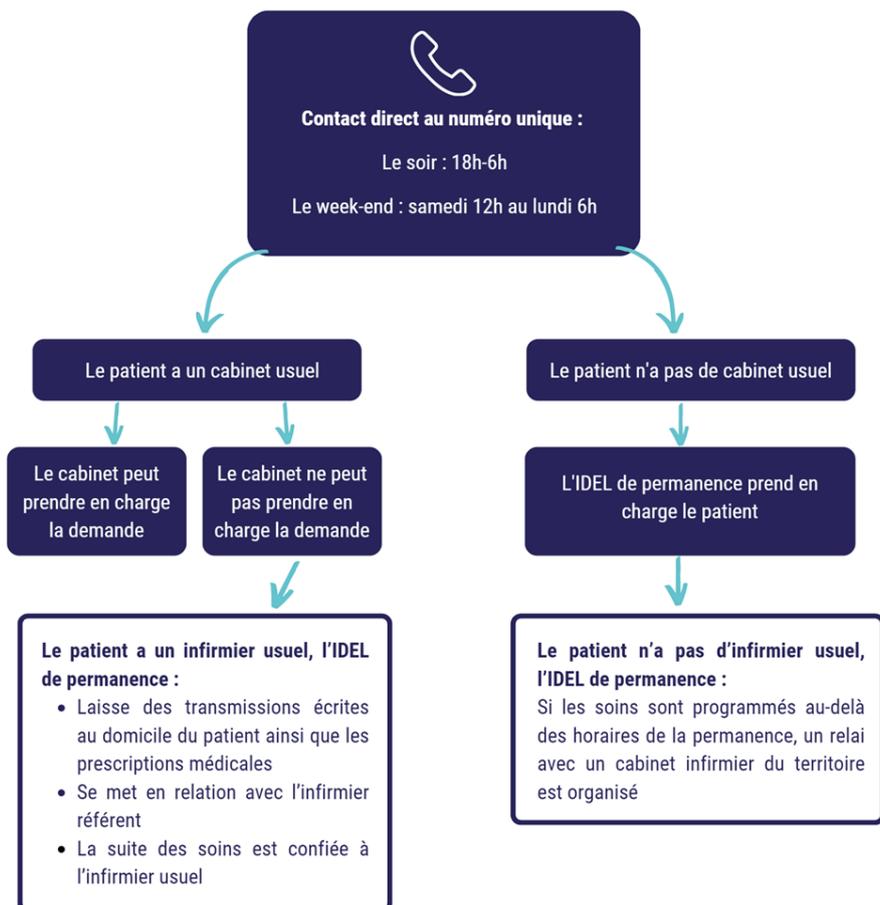


## Le calendrier



<sup>1</sup> L'ASSDIL : l'Association Des Infirmiers Libéraux du Sud-Loire a été créée le 10 septembre 2020, suite à une dynamique professionnelle des infirmières libérales sur les communes de REZÉ et BOUGUENAIS dans la prise en charge des patients atteints de la Covid-19.

## Le schéma organisationnel



## Les horaires

|                 | 0h à 6h | 6h à 12h | 12h à 18h | 18h à 24h |
|-----------------|---------|----------|-----------|-----------|
| <b>Lundi</b>    | ✓       | X        | X         | ✓         |
| <b>Mardi</b>    | ✓       | X        | X         | ✓         |
| <b>Mercredi</b> | ✓       | X        | X         | ✓         |
| <b>Judi</b>     | ✓       | X        | X         | ✓         |
| <b>Vendredi</b> | ✓       | X        | X         | ✓         |
| <b>Samedi</b>   | ✓       | X        | ✓         | ✓         |
| <b>Dimanche</b> | ✓       | ✓        | ✓         | ✓         |

NB : du lundi au vendredi, les heures de 18h à 20h sont réservées à la prise des appels. L'effectation des soins débute à 20h.

## Bilan des infirmiers libéraux engagés dans le dispositif (extrait du bilan global de l'action)



23 infirmiers se sont portés volontaires dans le dispositif



Les créneaux ont été pourvus par les infirmiers libéraux, qui ont été satisfaits de participer à cette expérimentation. En revanche, tous s'accordent sur leur déception face au peu de sollicitations effectives du dispositif.

« Si c'était à refaire, je participerai, mais en espérant plus d'interventions »

« J'ai apprécié l'expérience, de me rendre disponible la nuit pour pallier les soins non programmés »

« Quand il y a des astreintes où nous ne sommes pas dérangés, il n'y a pas de souci, mais quand ce n'est que ça, c'est frustrant »



Des infirmiers s'interrogent du manque de connaissance des prescripteurs sur le champ de compétences des infirmiers à domicile.

« On n'est pas obligé de faire que des pansements, des prises de sang... une sonde naso-gastrique à enlever, une sonde vésicale à changer, la surveillance de redon, des ablations de redon à domicile, c'est dans notre champs de compétences. Avec l'ambulatoire qui se développe, je pense que les prescripteurs vont s'adapter ».



Malgré tout, des changements s'opèrent et les médecins régulateurs ont pris l'habitude de mobiliser l'infirmier référent du patient en cas de besoin :

« On a beaucoup recours aux infirmiers libéraux des patients »

### Perspectives 2024

Le déploiement du dispositif PERSIDEL a permis d'acquérir une expérience sur le déploiement d'un dispositif de soins non programmés infirmiers. Le retour d'expérience a montré que des ajustements étaient nécessaires pour répondre aux enjeux des soins non programmés. Ainsi, en lien avec les mesures Braun, le dispositif dérogatoire précédemment présenté sera le dispositif à déployer, à privilégier dans la région.

## STIL

Dans le cadre de l'appel à projet régional de fond de lutte contre le tabac, le projet « STIL » a été retenu.



Fin 2019, l'URPS a organisé des soirées de présentation du projet dans les deux départements concernés par le dispositif (Vendée & Maine-et-Loire) à destination des infirmiers intéressés. Début 2020, était prévu le lancement de l'expérimentation avec les premières sessions de formation des professionnels inscrits. Malheureusement, la crise sanitaire et les confinements successifs n'ont pas permis de lancer ce projet dans le calendrier initial.

Une première phase de formation a été réalisée fin 2021. Cependant, l'objectif des 40 infirmiers formés n'ayant pas été atteint, un nouveau recrutement d'infirmiers a été lancé en 2022. Malgré cette dernière session de formation, le nombre d'infirmiers formés reste faible, impactant ainsi le nombre d'inclusions. Cependant, les retours de l'ensemble des parties prenantes ont été positifs.

### Perspectives 2024

Afin de poursuivre l'accompagnement des infirmiers sur cette thématique, des informations régulières sont diffusées auprès des professionnels, telles que l'annuaire des ressources. Il est également prévu d'organiser un webinaire pour accompagner les infirmiers sur la prescription de substitut nicotinique.

# EXTENSION DES COMPÉTENCES VACCINALES



Depuis le 10 août 2023, les infirmiers peuvent :

- prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées, à certaines conditions, en plus des vaccins contre la grippe saisonnière ;
- administrer ces vaccins aux personnes de 11 ans et plus ;

## Quel est le calendrier vaccinal ? Quels sont les vaccins concernés ?

| Âge approprié  | Vaccinations obligatoires pour les nourrissons |        |        |        |        |         |         |            |  |  | 4 ans | 11-13 ans | 14 ans | 25 ans | 45 ans | 65 ans et + |                 |
|----------------|--|--------|--------|--------|--------|---------|---------|------------|--|--|-------|-----------|--------|--------|--------|-------------|-----------------|
|                | 1 mois   | 2 mois | 3 mois | 4 mois | 5 mois | 11 mois | 12 mois | 16-18 mois |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| BCG            |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| DTP            |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             | Tous les 10 ans |
| Coqueluche     |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Hib            |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Hépatite B     |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Pneumocoque    |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| ROR            |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Méningocoque C |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Rotavirus      |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Méningocoque B |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| HPV            |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |
| Grippe         |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             | Tous les ans    |
| Zona           |  |        |        |        |        |         |         |            |  |  |       |           |        |        |        |             |                 |

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

## Qui peut être vacciné par un infirmier ?

Vous pouvez prescrire et administrer les vaccins aux :



Le décret d'extension des compétences vaccinales pour plusieurs professions, dont les infirmiers, a été publié le 8 août 2023.

Afin d'accompagner cette extension des compétences, l'URPS Infirmiers a mis à disposition des infirmiers libéraux des Pays de la Loire plusieurs outils :

- une fiche pratique disponible dans la Boîte à outils de l'URPS Infirmiers qui précise : les modalités de mise en œuvre, les informations liées aux cotations, les ressources disponibles...
- une affiche pour les cabinets, précisant les vaccinations concernées (modèles A4 et A5)

L'URPS Infirmiers participe également au groupe Régional vaccination pour travailler conjointement avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique.

## Perspectives 2024

La vaccination étant un enjeu pour la profession, l'URPS poursuivra ses actions en 2024, dont les modalités devront être définies au regard des résultats de l'enquête à destination des infirmiers libéraux de la région.